

Coller  
votre  
photo  
ici

# SUP-VETO Metz

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### Formation

## d'Assistant(e) de structure Vétérinaire TITRE RNCP NIVEAU 4

#### Pièces à joindre :

- Copie des bulletins trimestriels des deux dernières années scolaires,
- Notes du baccalauréat (dès l'obtention du diplôme), ou du dernier diplôme obtenu,
- Un CV + une lettre de motivation,
- Deux photos d'identité,
- Dix timbres,
- Copie de votre carte d'identité ou de votre passeport,
- Copie de votre carte vitale,
- Les droits d'inscription d'un montant de 350 euros (à verser uniquement la première année).

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : ..... @ .....

Diplôme(s) : .....

#### VOTRE SITUATION ACTUELLE :

Lycéen(ne) (préciser la classe et le BAC préparé) .....

Etudiant(e) (préciser le niveau d'études et la discipline choisie) .....

Salarié(e) .....

Comment avez-vous connu SUP-VETO Metz ? : .....

Nom du parent responsable ou personne à prévenir en cas d'urgence :

..... Prénom : .....

Adresse : (si différente de celle de l'étudiant) .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

E-mail : ..... @ .....

Je déclare m'inscrire à **SUP-VETO** en formation d'Assistant(e) de structure Vétérinaire selon les horaires de cours et contrôles détaillés dans la documentation pédagogique de **SUP-VETO**, dont j'ai pris connaissance.

Je joins un chèque de 350 euros au titre des droits d'inscription, à l'ordre de **SUP-VETO** et je m'engage à acquitter les frais de scolarité, soit un montant de 7.600 euros (3.800 euros par année scolaire). Ce chèque vous sera restitué si votre candidature n'est pas retenue.

Ce règlement est divisé par année scolaire, chaque année scolaire (3.800 euros) et conformément au règlement financier au verso du présent contrat, sera effectué:

- Comptant, à l'inscription
- En 2 fois
- En 5 fois
- En 10 fois

J'ai bien noté que mon inscription ne sera définitive qu'après validation par la Direction Pédagogique de **SUP-VETO**. Je m'engage en outre à participer assidûment à tous les cours et contrôles, tout absentéisme anormal et non justifié pouvant être sanctionné par mon exclusion de l'établissement.

Ce bulletin d'inscription est soumis aux conditions générales de ventes de la SAS VIDAL FORMATION LORRAINE – SUP-VETO METZ.

Fait à : ..... le : .....

L'Etudiant :

Le Parent : (\*)

(\*) Faire précéder la signature de la mention «bon pour caution»

Paraphe Élève

Paraphe Parent

## Modalités d'inscription :

- Les inscriptions à **SUP-VETO** sont closes dès que les places disponibles ont été attribuées. Des listes d'attente sont ensuite ouvertes, des annulations pouvant libérer des places.
- L'acceptation du dossier d'un candidat est soumise à l'étude du dossier de candidature par la Commission Pédagogique de **SUP-VETO**, donnant suite à un entretien individuel de recrutement

## Règlement financier:

- 1) Le montant des frais d'études à **SUP-VETO** se décompose en deux parties :
  - un droit d'inscription, à régler pour confirmer la réservation de sa place. Ce montant est restitué si la candidature n'est pas acceptée.
  - des frais de scolarité, payables selon 4 modalités possibles, et ce pour les 2 années scolaires :
    - en **une fois**, le jour de la rentrée (le paiement comptant avant le 31 août permet de bénéficier d'une remise de 5 %),
    - en **deux règlements**, un le jour de la rentrée et le second le 15 Janvier,
    - en **cinq échéances**, le 05 des mois d'octobre à février (cinq chèques de garantie à remettre avant le 1<sup>er</sup> Octobre)
    - en **dix échéances**, le 05 des mois d'octobre à juillet (dix chèques de garantie sont alors à remettre à la rentrée).

## Droits d'inscription :

Le montant des droits d'inscription est fixé à 350 euros.

## Frais de scolarité :

Les frais de scolarité relatifs à la formation s'élèvent à 7.600 euros divisé en 2 années scolaires soit 3.800 euros par année scolaire.

- 2) Le paiement des frais de scolarité peut cependant être fractionné en 2, 5 ou 10 versements, par remise, lors de l'inscription, de 2, 5 ou 10 chèques bancaires ou postaux qui seront remis à l'encaissement le 05 des mois de versement.
- 3) Le paiement comptant de l'intégralité des frais de scolarité le 31 août au plus tard permet de bénéficier d'une réduction de 5% du montant de ces frais. (Valable pour la première et deuxième année scolaire).
- 4) En cas de départ en cours d'année motivé par un cas de force majeure (maladie, accident, mutation des parents...), **SUP-VETO** procédera au remboursement des frais de scolarité, hors droits d'inscription, déduction faite des mois de scolarité suivie. Une année scolaire se déroule sur 10 mois, de septembre à juin.
- 5) Dans les autres cas (autre orientation décidée après l'inscription, convenance personnelle de l'élève, abandon des études, exclusion...) tout dossier accepté est réputé comme admis. Toute admission au sein de **SUP-VETO** soumet l'élève aux conditions générales de ventes et donc au paiement intégral de la formation..



**SUP-VETO**

**Aix-en-Provence • Angers • Brest • Avignon • Besançon • Bordeaux  
Clermont-Ferrand • Grenoble • Lille • Lyon • Metz • Montpellier  
Nantes • Orléans • Paris • Reims • Rennes • Rouen • Strasbourg • Toulouse**